

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Patrick MAUNAS	à	Paule BERGES
	Pierre-Félix CAUHAPE	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 21-171109-DIV-

DECISIONS DU PRESIDENT
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

REÇU

Le 17 NOV. 2017

SOUS - PREFECTURE
BRON Ste MARIE

M. LACRAMPE expose :

Concernant les décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion du Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017, modifiée ce jour, portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président,

Date	Type d'acte	Décision	Montant
28.06.2017	Marché	Entretien des PLR du Piémont Oloronais et de la vallée de Barétous Attributaire : ESTIVADES Durée : un an	6 219.30 € TTC
24.07.2017	Marché	Schéma Directeur Vallée de JOSBAIG - Inspections complémentaires Attributaire : SUEZ RV OSIS OUEST Durée : un mois	13 714.30 € HT
09.10.2017	Marché	Lot 1 Création d'une identité visuelle pour la CCHB et sa déclinaison pour l'Office de Tourisme Attributaire : SEV communication (Villeurbanne) Les deux candidats suivants : Inconito (Toulouse) et Thierry Fresneau (Lescun) sélectionnés pour la deuxième phase se verront allouer une indemnité de participation comme prévu au cahier des charges.	19 100 € HT

De plus, les marchés suivants ont été passés depuis la dernière séance :

Date	Type d'acte	Décision	Montant
07.10.2017	Marché	Piscine de Lanne – lot 10A Chauffage bassin – Traitement de l'eau Attributaire : SARL ASLOR	229 651.00 € HT
06.10.2017	Marché	Piscine de Lanne – Lot 10B PECS – Plomberie – Sanitaire Attributaire : SARL AYPHASSORHO	78 718.69 € HT

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 17.11.17



Le Président

Daniel LACRAMPE

